

Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de la prévention des risques

Arrêté du 22 janvier 2010 portant nomination à la commission des produits chimiques et biocides

NOR : DEVP0930635A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R. 523-4 à R. 523-7 ;

Vu l'arrêté du 17 février 2006 modifié, portant nomination à la commission des produits chimiques et biocides,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission des produits chimiques et biocides :

Au titre des agences, centres et instituts d'expertise

Représentants de l'organisme agréé par le ministre chargé du travail
au titre du quatrième alinéa de l'article L. 231-7 du code du travail

Titulaire

M. Michel Falcy, médecin, adjoint au chef du département EAM (études et assistance médicales) à l'INRS, centre de Paris.

Suppléant

M. Pascal Serre, ingénieur chimiste au sein du département ECT (expertise et conseil technique) à l'INRS, centre de Paris.

Article 2

Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 22 janvier 2010.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le directeur général de la prévention des risques,
L. MICHEL